

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 20 novembre 2017 portant nomination d'un membre du conseil départemental d'Eure-et-Loir auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales du Centre

NOR : SSAS1730850A

La ministre des solidarités et de la santé et le ministre de l'action et des comptes publics,
Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles D.213-7, D.231-2 et D.231-3;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de l'article D.213-7 du code de la sécurité sociale, transmises à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2013 portant nomination des membres des conseils départementaux du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre, d'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher et du Loiret auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales du Centre,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Est nommé membre du conseil départemental d'Eure-et-Loir auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales du Centre, sur désignation de la CFTC: M. GUITTON (Jean-Bernard), en qualité de conseiller titulaire, en remplacement de M. LAMBERT (Patrick).

Article 2

La directrice de la sécurité sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 20 novembre 2017.

Pour les ministres et par délégation :
Pour la directrice de la sécurité sociale :
*La sous-directrice du pilotage
du service public de la sécurité sociale,*
E. LEMATTE